

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

⑫

N° 82 10328

Se référant : au brevet d'invention accordé le 7 décembre 1981, n° 79 29253 du 28 novembre 1979.

⑭ Dispositif de mise en tension d'un lien de transmission sans fin.

⑮ Classification internationale (Int. Cl. 3). F 16 H 7/10.

⑯ Date de dépôt..... 14 juin 1982.

⑰ ⑱ ⑲ Priorité revendiquée :

⑳ Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 16-12-1983.

㉑ Déposant : Société dite : AUTOMOBILES PEUGEOT et Société dite : AUTOMOBILES CITROËN. — FR.

㉒ Invention de : Gérard Bortolussi.

㉓ Titulaire :

㉔ Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

On a décrit dans le brevet principal un dispositif de mise en tension d'un lien de transmission sans fin, comprenant une platine portant un galet tendeur, un ressort de mise en tension disposé entre la platine et un boftier destiné à être fixé sur un bâti, et des moyens de guidage et de fixation entre la platine et le bâti.

Dans ce dispositif, la platine comporte une butée d'appui pour ledit boftier et les moyens de guidage et de fixation de la platine sur le bâti sont associés à une came permettant de déplacer la platine par rapport au boftier, à l'encontre de l'action du ressort de mise en tension.

Le but de la présente addition est de réaliser un dispositif du même type qui soit de réalisation plus simple et, par conséquent, meilleur marché.

Ce dispositif est caractérisé en ce que le boftier est constitué par une plaque coudée tandis que le galet est monté sur un embouti cylindrique de la platine, la butée d'appui étant délimitée par la face interne de cet embouti qui coopère avec un manchon tubulaire formé sur ladite plaque.

Selon une autre caractéristique, ce manchon tubulaire délimite un passage pour un organe de fixation du dispositif sur le bâti.

Un exemple de réalisation de l'invention fait l'objet de la description qui suit, en référence aux dessins joints dans lesquels :

- 25 - la Fig. 1 est une vue d'ensemble du dispositif avant montage sur un bâti ;
- les Fig. 2, 3 et 4 sont des coupes suivant les lignes 2-2, 3-3 et 4-4 de la Fig. 1 ;
- la Fig. 5 est une vue analogue à celle de la Fig. 1, 30 le dispositif étant monté sur un bâti ;
- la Fig. 6 est une coupe suivant la ligne 6-6 de la Fig. 5.

Le dispositif représenté comprend principalement une platine 1 et une plaque 2. Une extrémité de la plaque 2 est coupée à angle droit pour former une patte 3 qui traverse, avec un léger jeu, une ouverture 4, à bords parallèles 5, 6, ménagée dans la platine 1. Deux languettes 7 formées sur la plaque 2 maintiennent la platine 1 avec un léger jeu autorisant son coulissement.

Un ressort hélicoïdal 8 est comprimé entre la patte 3 et une patte 9 pliée à angle droit sur une extrémité de la platine 1. L'effort de compression du ressort est encaissé par butée d'un manchon tubulaire 10, formé sur la plaque 2, contre la face interne d'un embouti cylindrique 11 formé sur la platine 1. Sur cet embouti cylindrique est emmanché un galet 12 constitué ici par deux bagues interne 12^a et externe 12^b séparées par des billes 12^c.

Le manchon tubulaire 10, qui délimite un passage 10^a pour un organe de fixation, coïncide avec une lumière oblongue 13 pratiquée dans le fond de l'embouti cylindrique 11. Un autre passage 14 pour un organe de fixation de la plaque 2 coïncide également avec une lumière oblongue 15 de la platine 1.

Les axes longitudinaux des lumières 13, 15, l'axe du ressort 8, ainsi que les bords 5, 6 de l'ouverture 4 et les bords des languettes 7 sont parallèles entre eux.

Près de la lumière 15, une languette 16 obtenue par découpage s'écarte du plan de la platine 1 et présente une arête 17 perpendiculaire à la direction de la lumière 15.

Le dispositif ainsi décrit constitue un sous-ensemble équivalent à celui qui est décrit dans le brevet principal.

Il se monte aisément sur un bâti S par engagement du manchon 10 et du trou 14 sur des goujons 18, 19 de guidage et de fixation. Les goujons s'engagent en même temps dans les lumières 13, 15.

Sur le goujon 19 s'engage un loquet 20 dont le pourtour forme une came destinée à coopérer avec l'arête 17 de la languette 16. Cette came comporte un bord 21 situé à une distance A de son axe et un bord 22 situé, par rapport à son axe, à une distance B supérieure à A. Sur le loquet 20 est soudé un six-pans 23 permettant sa manœuvre à l'aide d'une clé standard.

L'ensemble peut être bloqué sur le bâti au moyen d'écrous 24, 25 vissés sur les goujons 18, 19.

L'utilisation du dispositif décrit est la même que pour le dispositif décrit dans le brevet principal.

- REVENDICATIONS -

1 - Dispositif de mise en tension d'un lien de transmission sans fin, comprenant une platine (1) portant un galet tendeur (12) et délimitant une butée d'appui pour un boftier (2) destiné à être fixé sur un bâti, un ressort (8) de mise en tension disposé entre la
5 platine et le boftier, et des moyens de guidage et de fixation de la platine par rapport au bâti, associés à une came (20) permettant de déplacer la platine par rapport au boftier, à l'encontre du ressort de mise en tension, caractérisé en ce que le boftier est constitué
10 par une plaque coudée (2), tandis que le galet (12) est monté sur un embouti cylindrique (11) de la platine, la butée d'appui étant délimitée par la face interne de cet embouti qui coopère avec un manchon tubulaire (10) formé sur ladite plaque.

2 - Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le ressort (8) est disposé entre une branche (3) de la plaque coudée et une patte (9) pliée à angle droit à une extrémité de la
15 platine (1).

3 - Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que ladite branche (3) traverse avec un léger jeu une ouverture (4) à bords parallèles (5, 6) ménagée dans la platine
20 (1).

4 - Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le manchon tubulaire (10) est ménagé dans l'autre branche de la plaque coudée (2).

5 - Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le manchon tubulaire (10) délimite
25 un passage pour un organe de fixation du dispositif sur le bâti.

6 - Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'une première lumière (13) de guidage est ménagée dans le fond de l'embouti (11), en face du manchon (10).

7 - Dispositif suivant la revendication 6, caractérisé en ce qu'une deuxième lumière de guidage (15) est ménagée dans la platine qui comporte au voisinage de cette lumière une patte découpée (16), en saillie, avec laquelle coopère la came (20).

1/2

FIG. 3

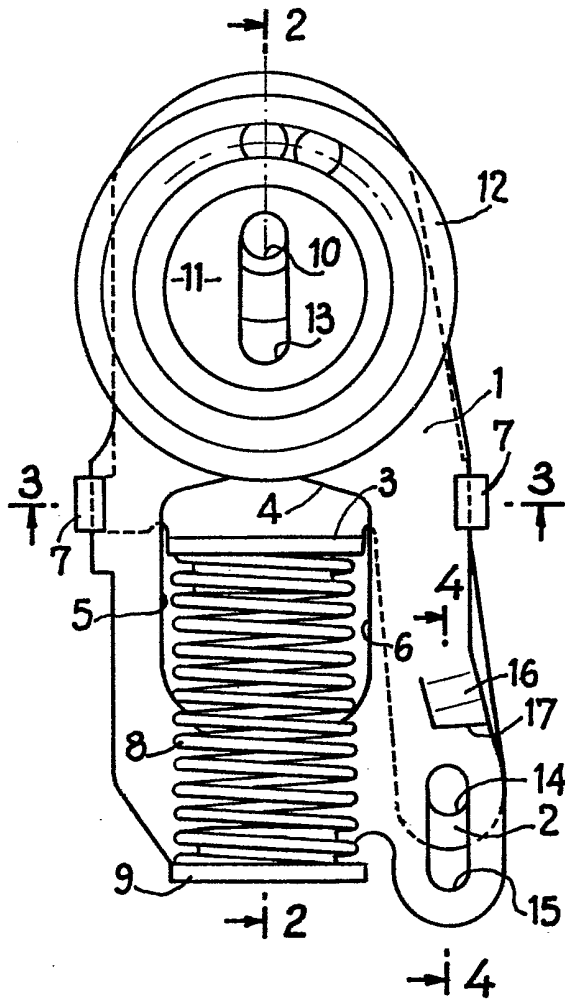
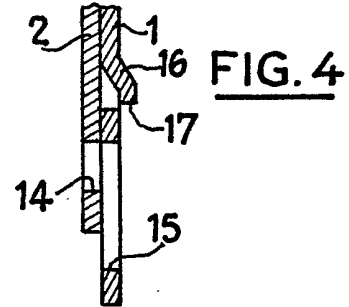
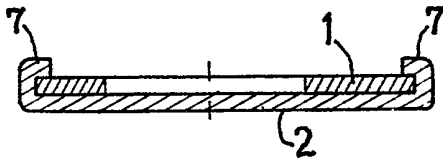


FIG. 1

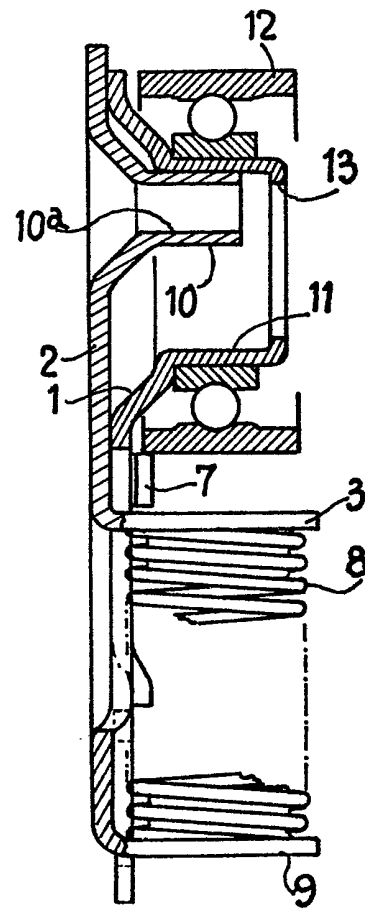


FIG. 2

FIG. 5

FIG. 6

